

Des mesures immédiates, enfin, des suites encore à garantir

Communiqué de presse du 10 décembre en réaction au discours du Président de la République

L'UNSA a pris connaissance de l'intervention du Président de la République.

Elle prend acte de l'annonce de mesures à effet immédiat en 2019, qui s'ajouteront à l'annulation de la taxe sur les carburants déjà décidée: augmentation mensuelle du SMIC de 100 € à travers la prime d'activité, défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires ainsi que des primes de fin d'année pour les entreprises qui pourront en verser, annulation de la hausse de CSG pour les retraités en dessous du plafond de 2000 €.

L'UNSA avait revendiqué des mesures nouvelles et d'application immédiate, visant explicitement le pouvoir d'achat. Elle constate que les annonces vont dans ce sens. Elle s'inquiète cependant, alors que le pouvoir d'achat est en berne pour tous, que les agents publics n'aient pas été cités, alors que 46 % d'entre eux, de catégorie C, ont une rémunération tangentant le SMIC, quand elle ne lui est pas inférieure. L'UNSA s'interroge également sur les effets sur la protection sociale de l'exonération de cotisations sociales.

Mais au-delà de ces interrogations, l'UNSA note que l'intervention du Président de la République marque enfin un geste concret et visible. Rien n'est encore réglé. La confirmation de la tenue d'une vaste concertation peut en offrir l'occasion mais à des conditions qui doivent être véritablement garanties.

L'UNSA veut tout d'abord être certaine que la fiscalité, le logement, la mobilité, l'emploi, autant de thèmes qui participent de la transition écologique, seront bien traités. La seconde condition est qu'ils soient discutés dans une véritable logique de co-construction visant la justice sociale.

Au regard de la profondeur de la crise sociale, démocratique et écologique que traverse notre pays, toutes les forces, et tout particulièrement les entreprises, doivent s'engager. L'UNSA est prête à participer à tout processus visant loyalement à élaborer des solutions dans une optique de justice sociale.

Le Président de la République en a ouvert ce soir la possibilité. Reste maintenant à en garantir la suite.

Tribune : Reconstruire le pacte démocratique pour bâtir une société plus juste

Les places de la République est un collectif regroupant des syndicats de travailleurs et d'étudiants, des associations de l'éducation populaire, de défense de l'environnement et de lutte contre l'exclusion, et des mutuelles.

Organisations signataires :

CFDT, CFTC, UNSA, la Mutualité française, Le mouvement associatif, France Terre d'Asile, FNE, FNH, FAS, FAGE, le Pacte civique, ATD Quart Monde, la Ligue de l'enseignement, la Fédération nationale des Francas, l'UNIOPSS, le Secours Catholique-Caritas France, Le Réseau Action Climat, Agir pour l'Environnement, Le CLER-Réseau pour la transition énergétique, Virage Energie, Alofa Tuvalu, WECF (Women In Europe for a Common Future), Le CCFD-Terre solidaire, Le GERES, Alisée Maitrise de l'Energie énergies renouvelables, Solidarité laïque

Nous, associations syndicats et mutuelles de ce pays, affirmons qu'aujourd'hui chacun a le devoir de contribuer à l'apaisement, à commencer par tous les responsables politiques et acteurs sociaux du pays. Mais c'est d'abord au gouvernement qu'il incombe de trouver une issue rapide à la crise. C'est d'autant plus de sa responsabilité que, malgré nos demandes et nos avertissements répétés, il n'a su ni réduire les inégalités ni revivifier la démocratie ni s'engager pleinement dans la transition écologique. Au contraire, il est resté prisonnier des pratiques politiques anciennes, concentrant le pouvoir et confisquant les marges de manœuvre. En marginalisant les corps intermédiaires il s'est aussi coupé du pays et a rendu le dialogue impossible.

Nous condamnons sans réserve les violences qui dénaturent le mouvement des gilets jaunes, parce qu'elles font peser une menace majeure sur notre pacte républicain. La démocratie est notre bien commun, mais là où l'emportent l'invective, l'intimidation, l'intolérance, l'agression des personnes et des biens, il ne peut y avoir de démocratie. La colère doit être entendue, mais la haine qui est en train de se développer dans notre pays constitue pour lui un poison mortel.

Si cette crise profonde éclate aujourd'hui, elle fermentait déjà bien avant les dernières échéances électorales. Nos militants, adhérents et sympathisants qui travaillent et agissent au plus près des réalités de notre société, en ont fait le diagnostic depuis longtemps. Ils savent que nous sommes confrontés à des défis de grande ampleur, de la pauvreté et des inégalités au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Ils savent aussi que nous ne pourrions les relever que par une action collective, construite démocratiquement et conduite sur la durée. Ils n'admettent pas que leurs alertes aient été ignorées hier. Leur engagement, leur expertise et leurs propositions méritent considération, et bien plus que des mots d'ordre simplistes.

Il y a dans notre pays un malaise très profond. Pour le surmonter, nous devons impérativement restaurer notre pouvoir d'agir collectivement. Cela ne se fera ni par le culte de l'homme providentiel, ni par celui de l'immédiateté, mais par la reconstruction de notre pacte social autour des valeurs de justice et de fraternité. Associations et syndicats, nous y sommes prêts, mais nous y mettons des conditions.

La première est de permettre une délibération démocratique de qualité, au niveau national comme dans les territoires, avec les acteurs sociaux et les associations représentatifs mais aussi les citoyens de toutes catégories, notamment ceux qui sont le plus éloignés de la politique traditionnelle.

La seconde est que de vraies marges de manœuvre budgétaires soient dégagées, afin que cette délibération puisse se traduire en actions cohérentes.

La troisième est que tous les sujets soient sur la table : il nous faut parler de lutte contre les inégalités comme de transition écologique, de fiscalité comme de lutte contre la pauvreté et d'accès à la santé. Le retour à la paix sociale exige que, dans un esprit de justice, nous construisions des réponses politiques globales, sans sacrifier les plus défavorisés ou les générations futures.

C'est désormais au gouvernement, mais au-delà à tous les responsables politiques, de dire s'ils sont prêts à s'engager dans ce nouveau cap.

Réforme des retraites : nouvelle et dernière rencontre pour 2018...

Luc Bérille, Secrétaire général, Dominique Corona, Secrétaire national en charge de la protection sociale et Annick Fayard, Conseillère nationale en charge des retraites ont été reçus par Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites.

Cette rencontre avait pour objectif d'évoquer l'architecture financière de l'éventuel futur système universel de retraite.

Lors de cette rencontre, le HCRR a rappelé qu'aujourd'hui le financement de notre système provient pour 80 % des cotisations sociales (255 milliards d'euros), dont 39 milliards d'euros de cotisations de l'État employeur, s'y ajoute 11% (36 Milliards d'euros) provenant des impôts et taxes affectés.

Concernant les prestations, le système de retraite reverse 315 Md€ au titre des pensions.

Les éléments de solidarités représentent, quant à eux, 20 % du montant global de ces prestations.

Pour l'UNSA, aujourd'hui, comme dans une hypothétique réforme, il est indispensable que les sources de financement soient identifiées. Ainsi, les prestations versées au titre de la solidarité doivent être financées par le budget de l'État, à savoir les impôts ou les taxes affectés. C'est le cas, notamment, pour le minimum

vieillesse, les départs pour invalidité, etc. Les pensions, (pensions de réversion comprises) quant à elles, doivent être financées par les cotisations sociales.

Au-delà du financement, la gouvernance du système aura une importance capitale. Il faudra que les partenaires sociaux soient en capacité de suivre les circuits de financement et ainsi de s'assurer que la solidarité relève bien de la solidarité nationale.

Pour conclure, les équipes du HCRR nous ont informés que la dernière séance de concertation prévue fin décembre était repoussée à janvier pour permettre aux partenaires sociaux : « de se consacrer aux concertations territoriales » suite au mouvement des gilets jaunes.

La suite donc en janvier.....

CNEFOP : un point d'étape sur le PIC et de nouveaux décrets...

Le 4 décembre dernier, le CNEFOP s'est ouvert sur une intervention du Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, Jean Marie Marx, suivie par l'examen de 8 nouveaux décrets relatifs à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Jean Marie Marx a rappelé dans son propos, l'architecture générale du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), insistant sur l'importance de l'enveloppe à destination des régions dotée de 7 milliards qui devrait permettre de renforcer les actions existantes et d'en financer de nouvelles par le biais d'appels à projets.

Parmi les premiers lancés, « 100 % inclusion » axé fortement sur l'accompagnement a permis de retenir six projets à caractère innovants avec un partenariat riche et diversifié : organismes de formation, bailleurs sociaux, associations sportives...

Deux nouveaux sont en cours l'un pour les réfugiés, l'autre pour les prépas-apprentissage. Une nouvelle vague en 2019 ciblera les « invisibles » éloignés de l'emploi jeunes et moins jeunes. La volonté de raccrocher l'ensemble de ces publics fragiles est à saluer mais la réussite de ces programmes dépendra de la capacité des acteurs locaux dans leur diversité à se mobiliser notamment autour des bassins d'emploi et des filières.

A ce jour, 11 projets de pacte (sur 13 régions) ont été signés, et le rôle des CREFOP sera à cet égard essentiel, comme l'ont rappelé plusieurs organisations présentes dont l'UNSA.

Enfin notre syndicat s'est retrouvé dans la conclusion de Jean Marie Marx qui mettait en avant l'importance pour chaque actif de se situer désormais dans une logique de parcours articulée avec le Compte Personnel de Formation (CPF) de transition et en lien avec le Conseil en évolution professionnelle (CEP).

Ce dernier dispositif d'accompagnement du salarié était d'ailleurs à nouveau à l'ordre du jour de la seconde partie de la réunion plénière consacrée à l'examen des décrets.

L'UNSA a rappelé à cette occasion, avec les autres organisations syndicales présentes, l'importance de la communication, trop timide aujourd'hui, mais pourtant indispensable, notamment au sein de l'entreprise pour permettre au salarié de bénéficier vraiment de ce droit à l'accompagnement que représente le CEP.

Parmi la livrée de décrets qui ont suivi, celui sur les obligations du demandeur d'emploi (et l'épineuse question de l'offre raisonnable d'emploi), avec pour corollaire l'aggravation des sanctions, la diminution des droits a suscité l'opposition de l'ensemble des organisations de salariés.

Il en a été de même avec l'abondement du CPF au titre de l'engagement citoyen (Compte d'engagement citoyen) qui non seulement est monétisé mais à un niveau financier inférieur, 12 euros l'heure de formation comparé aux 15 euros pour le CPF-actif ! Les citoyens souvent bénévoles investis dans les associations, les organismes non lucratifs apprécieront ...

Le 11 décembre, un nouveau CNEFOP plénier abordera de nouveaux décrets importants sur l'orientation professionnelle, l'apprentissage,...

Arrêts maladie, Indemnités Journalières, le vrai faux débat

Dans le cadre de la mission conduite sur les arrêts maladie et leur indemnisation, l'UNSA a été auditionnée par messieurs Oustric, Bérard et Seiller.

Pour l'UNSA, le débat visant à faire payer un jour de carence à tous les salariés et agents est un faux débat.

Et pour cause, aujourd'hui en France, ce ne sont pas les arrêts de courte durée qui coûtent cher mais les arrêts de longue durée.

Selon les chiffres, l'Assurance Maladie reconnaît elle-même que 45% des arrêts maladie sont inférieurs à 8 jours et ne représentent que 4% des montants totaux indemnisés quand les arrêts de plus de 6 mois représentent 45% de la dépense totale liée aux IJ.

Le ou les jours de carence, qu'ils soient harmonisés ou non, n'ont démontré aucune efficacité et ne sont donc que pénalisants pour les malades qui cumulent ainsi une double peine : perte de rémunération et maladie.

L'UNSA demande donc la suppression des jours de carence pour tous ainsi que de la condition d'ancienneté pour bénéficier du maintien de salaire pour les arrêts de plus de 8 jours.

Pour l'UNSA, il faut être très attentif à l'utilisation qui peut être faite des chiffres. Et pour cause, la France connaît une augmentation de sa masse salariale et donc mécaniquement du montant global de l'indemnisation des arrêts maladie.

Pour l'UNSA, la question des arrêts maladie ne peut donc uniquement se centrer autour de chiffres. La réponse doit être plus globale.

Tout un travail doit être mené autour de la prévention, du non recours à l'arrêt de travail pourtant prescrit (43% des salariés ont déjà renoncé à un arrêt par peur des répercussions financières et professionnelles), de la reconnaissance du burn out comme maladie professionnelles ou encore des nouvelles maladies chroniques non inscrites sur la liste ALD, de la spécificité des salariés du particulier employeur tels que les assistantes maternelles par exemple, etc.

A ce titre, l'UNSA publie **15 propositions** pour lutter et améliorer la prise en charge des arrêts maladie.

Pour l'UNSA, dans une société du 21^{ème} siècle, il est temps de cesser de culpabiliser et de sanctionner les malades et trouver des solutions alternatives qui pourraient, par exemple, permettre des retours à l'emploi progressifs et adaptés après un long arrêt maladie et surtout prévenir le déclenchement de maladie professionnelle.

Communiqué du 4 décembre

Pour compléter votre information, retrouvez sur : www.unsa.org

- La contribution de l'UNSA sur les IJ et arrêts de travail
- Arrêts de travail les 15 propositions de l'UNSA

1948-2018 : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme a 70 ans

Le 10 décembre 1948 les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale des Nations unies ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris.

Au moment où le monde est miné par les replis nationalistes, identitaires et où de nombreux pays démocratiques semblent tentés par le populisme, l'UNSA souhaite réaffirmer la pertinence de cette déclaration.

Elle pose un cadre permettant l'émancipation des femmes et des hommes et considère comme l'indique son préambule que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. ».

Pour l'UNSA la célébration de cet anniversaire doit être l'occasion pour tous les démocrates de s'unir pour défendre ce bien précieux pour l'humanité.

Débat : « Quelle réforme des retraites? »

La Fondation Jean Jaurès et l'Observatoire du dialogue social organisent

le 13 décembre, de 18 heures à 20H00

à la Fondation Jean Jaurès - 12 Cité Malesherbes, 75009 Paris

«Quelle réforme des retraites? »

Débatront à cette occasion :

Dominique Corona, Secrétaire national à l'UNSA, en charge de la protection sociale

Pascale Coton, Vice-présidente de la CFTC en charge des retraites

Jean Grosset, Directeur de l'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès

Frédéric Sève, Secrétaire national à la CFDT en charge des retraites

Michel Yahiel, Directeur des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts

Pour participer à ce débat inscription obligatoire en cliquant sur le lien :

<https://jean-jaures.org/nos-actions/quelle-reforme-des-retraites>